

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 29 MARS 2019

Date de convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
12 mars 2019

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	42
Pouvoirs	:	04
Absents ou excusés	:	12

Objet : Affectation du résultat
(Budget annexe Régie)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars à dix heures quarante-cinq, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du BURO Club à Terssac, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FORTANIER, LAGASSE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, JACQUET, MAURY, PINEL, BOZZO, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE, MYLONAS et SABLAYROLLES formant la majorité des membres en exercice ;

Membres ayant donné pouvoir :

- M. FARENC a donné pouvoir à M. AZAIS
- M. BIAU a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. LEROUX a donné pouvoir à M. COLOM
- M. DARGEIN-VIDAL a donné pouvoir à M. ESQUERRE

Membres excusé et remplacé : M. CHAMAYOU

Membre excusés : MM. BARROU, BERTHIER, SOULA, SANCHEZ, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, ESCANDE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, MEYSSONNIE et BIEZUS.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer sur l'affectation du résultat comptable des sections d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2018 de la régie du SDET.

Il rappelle que le compte administratif 2018 (Régie du SDET), qui vient d'être voté, fait apparaître **un excédent d'exploitation cumulé de 136 551,88 €** et un **excédent d'investissement cumulé de 18 568,69 €**.

Il propose de reporter en totalité l'excédent d'investissement, soit 18 568,69 €. Il propose également d'affecter l'excédent cumulé d'exploitation de l'exercice 2018, d'un montant de **136 551,88 €**, au compte report à nouveau.

Où cet exposé, le Comité Syndical, à **l'unanimité**, après en avoir délibéré **approuve** les affectations proposées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.
A Albi, le 29 mars 2019

Le Président,

A. ASTIÉ

